

POLITIQUE

Un débat sans vote est organisé ce mardi à l'Assemblée sur l'immigration. Un moment d'échange entre les groupes parlementaires et les ministres concernés dans l'optique du projet de loi qui sera présenté au début de l'année.

Attention dossier politiquement sensible : le projet de loi immigration et asile qui sera présenté en conseil des ministres au début de l'année prochaine fera l'objet d'un débat parlementaire. Ce mardi, en fin d'après-midi à l'Assemblée nationale et dans une semaine au Sénat. Ce débat, souhaité par la Première ministre, est une « brique importante » de la concertation en cours depuis des semaines avec les parlementaires, la société civile et les ONG.

À Matignon ou au ministère de l'Intérieur, on le répète en boucle : le projet de loi n'est pas écrit, ni abouti, même si plusieurs dispositions ont été dévoilées par les ministres concernés, en premier lieu Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur. Parmi elles, la régularisation de certains travailleurs sans papiers pour pallier le manque de main-d'œuvre dans les métiers en tension, la refonte du système d'asile, etc.

« Le but, c'est d'être lisible et efficace. Il faut éloigner plus vite les personnes qui n'ont pas à rester sur notre territoire, et mieux intégrer celles qui ont vocation à rester », précise Matignon.



Gérald Darmanin sera en première ligne ce mardi lors de la présentation du projet de loi sur l'immigration. Photo Sipa/Aurélien GOUBAU

La priorité sera donnée à l'éloignement des délinquants étrangers, avec notamment le durcissement des OQTF (obligation de quitter le territoire français).

Le texte prévoit également, en cas de menace grave à l'ordre public, de lever les protections contre l'expulsion dont bénéficient certains immigrés, notamment ceux arrivés en France avant l'âge de 13 ans, ceux y résidant depuis plus de dix ans et les étrangers mariés à des Français depuis plus de trois ans. Le ministère de l'Intérieur estime qu'environ 4 000 personnes pourraient être plus facilement expulsées sans ces protections juridiques.

Délinquance et immigration : un lien ?

Politiquement le sujet est ultra-sensible et l'exécutif va tenter de faire du « en même temps ». Gérard Darmanin avait résumé en une phrase l'esprit du texte :

« Être gentil avec les gentils et méchant avec les méchants ».

Le lien entre immigration et délinquance est un tabou qui n'est jamais loin. « Il ne faut pas faire un court-circuit entre immigration et délinquance », prévient la Première ministre dans un entretien à *Figaro*. Mais, dans le même temps, elle ne veut « pas cacher les statistiques qui existent sur la délinquance dans les grandes métropoles ». Ces statistiques montrent que dans les grandes villes, la part des ressortissants étrangers mis en cause pour certains délits a augmenté, même s'il est impossible et trompeur de réduire la délinquance aux étrangers.

Le débat de ce mardi après-midi s'annonce donc turbulent, entre une droite et une extrême droite qui accuse le gouvernement de laxisme et une opposition de gauche qui critique une instrumentalisation des chiffres.

Nathalie MAURET

Des associations inquiètes

Une vingtaine d'associations expriment leur inquiétude avant le débat sur l'immigration et le projet de loi qui sera présenté mi-janvier au conseil des ministres. « Il y a déjà eu plus de vingt lois en trente ans. Elles vont toujours dans le même sens : une restriction de l'accueil et une détérioration des droits », déplore Fanélie Carrey-Conte, secrétaire générale de la Cimade, une des associations qui manifesteront devant l'Assemblée nationale ce mardi pour réclamer une autre approche des questions migratoires. « Une politique qui entretient le fantasme d'un appel d'air et fait l'amalgame entre immigration et délinquance ne peut que conduire à l'échec », ajoute-t-elle, reprochant au gouvernement « de faire le jeu de l'extrême droite ».

« La future loi Darmanin va laisser des étrangers dans l'impasse »

Les associations relèvent des contradictions dans les premières ébauches du projet de loi du ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin. « Le texte rogne encore un peu plus le droit d'asile, avec une obligation de quitter le territoire français (OQTF) dès le premier

rejet, mais il prévoit qu'elle ne pourra être exécutée qu'après l'examen du recours. On n'y comprend plus rien », commente Jean-Claude Samouiller, président d'Amnesty International.

Le projet de titre de séjour pour les étrangers en situation irrégulière exerçant un métier en tension est accueilli avec méfiance. « C'est une régression par rapport aux régularisations avec la circulaire Valls car l'étranger perdra son titre de séjour au bout d'un an si son emploi n'est plus considéré comme étant en tension », estime Bchira Ben Nia, porte-parole du collectif des sans-papiers parisiens.

Pour les associations, la future loi Darmanin va laisser dans l'impasse des milliers d'étrangers ni régularisables ni expulsables parce qu'ils sont parents d'enfants français ou qu'ils viennent d'Afghanistan ou de Syrie. « La France devrait suivre l'exemple de l'Allemagne qui leur donne des titres de séjour renouvelables plutôt que de délivrer à tour de bras des OQTF, dont la plupart ne pourront jamais être exécutées », regrette, pour sa part, Marie-Christine Vergiat, vice-présidente de la Ligue des droits de l'Homme.

L.C.

L'Europe plus divisée que jamais

L'Europe traverse la pire crise de la migration et de l'asile depuis la Seconde Guerre mondiale, affirme la directrice de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile au site Politico. Au-delà des superlatifs, la crise est réelle, mesurée par les chiffres : 5,5 millions de personnes ont trouvé refuge en Europe cette année, dont 4,7 millions d'Ukrainiens ; l'agence Frontex a comptabilisé 281 000 passages illégaux des frontières de l'Union, en progression de 77 %, sur l'année précédente.

Résultat, les polémiques se multiplient, la dernière entre l'Italie et la France autour du sort des migrants sauvés en mer par le navire Ocean Viking. Et toujours sur le même clivage : les pays de premier accueil (Italie, Grèce, Hongrie...), censés prendre en charge les migrants, réclament la solidarité des au-

tres Européens ; les autres, dont la France et l'Allemagne, en appellent à la responsabilité des pays d'accueil afin de mieux contrôler ces flux.

Un « Pacte » de répartition des tâches est en discussion depuis deux ans, sans espoir d'être bouclé à court terme. L'Union pare donc au plus pressé : la Commission propose ce mardi des mesures d'urgence lors d'un sommet UE-Balkans, la « route des Balkans » étant devenue le premier point de passage. Et vendredi se réunit un conseil EuroMed regroupant les pays du sud de l'Union, dont la France et l'Italie. À ce stade, une certitude : le résultat des élections, de l'Italie à la Suède, conduit l'Union à privilégier la fermeté sur l'humanité, pour reprendre le diptyque d'Emmanuel Macron.

F.B.

TÉMOIGNAGE

« Morandini m'a demandé une photo de mon sexe »

Simon* a 22 ans. Aujourd'hui, le jeune homme va « mieux », mais est « toujours sous médicaments pour dormir ». Jean-Marc Morandini, animateur télé, a été condamné lundi à Paris à un an de prison avec sursis, pour des faits de « corruption de mineurs » commis sur trois adolescents entre 2009 et 2016, lors d'échanges électroniques à caractère sexuel et d'un casting à son domicile. « Ce jugement est incompréhensible et assez sévère, et nous entendons faire appel de cette décision », a réagi lundi, l'avocate de Jean-Marc Morandini, Me Dreyfus-Schmidt.

Après ce jugement, Simon le Mossellan, désormais étudiant à Paris, a accepté de témoigner. Il était l'un des deux plaignants présents lors du procès qui s'est déroulé fin octobre à Paris. Sept ans qu'il l'attendait... Âgé de « 14, 15 ans » à l'époque des faits, Simon contacte Jean-Marc Morandini sur Twitter. « En grand fan de télévision et d'audiovisuel, je voulais effectuer un stage de troisième dans ce milieu des médias. Lui avait l'air assez accessible, alors je me suis lancé. En Mosele, c'était compliqué de se créer un réseau », raconte-t-il.

« Je lui ai envoyé une photo trouvée sur internet »

Simon et Jean-Marc Morandini échangent beaucoup sur le monde de la télévision. Le garçon met au courant ses parents, sans plus. Ces derniers le mettent néanmoins en garde : « On n'était pas sûrs que ce soit lui derrière l'écran ». Simon demande alors qu'il cite son nom dans une émission de radio. « Il l'a fait, et m'a alors dit que maintenant, c'était à moi de faire ce qu'il demandait.



À la barre, Jean-Marc Morandini avait admis une « imprudence ». Photo Sipa/J.A.

C'est à partir de ce moment que ça a dévié », poursuit-il. Jean-Marc Morandini demande à Simon une photo de son sexe. « J'ai repoussé cette demande à maintes reprises et au bout d'un moment, je ne savais plus comment me sortir de là. Je lui ai donc envoyé une photo de sexe trouvée sur Internet. Comme il a eu ce qu'il voulait, il n'y a plus eu aucun échange dans ce domaine-là ».

La parole de Simon se libère à la lecture d'autres témoignages concernant la même personne. « J'ai voulu porter plainte dans un commissariat à côté de chez mes parents, en Mosele. On l'a refusée. Une main courante est alors déposée.

Simon se dit aujourd'hui « soulagé » que sa parole ait été entendue par la justice. « Le procès a été très compliqué. Mes parents ont appris tous nos échanges à ce moment-là... », poursuit-il. « J'espère que mon cas aidera d'autres jeunes. Sije peux en aider au moins un, alors j'aurai tout gagné. C'est devenu mon combat. Il faut tellement faire attention aux réseaux sociaux... ».

Propos recueillis par Coralie MORELLE

*Le prénom a été modifié.

ENQUÊTE

Le youtubeur Norman placé en garde à vue pour viol et corruption de mineur

Norman Thavaud, star française de Youtube aux 12 millions d'abonnés, a été placé en garde à vue lundi à Paris pour être interrogé sur des accusations de viol et de corruption de mineur, révélées dans le cadre du mouvement #Balancetonyoutubeur. Le parquet a précisé que la procédure, ouverte en janvier 2022, concernait « six plaignantes ». Selon le quotidien *Libération*, cinq d'entre elles accuseraient Norman, de viol, deux étaient mineures au moment des faits. En 2020, une fan québécoise, avait publiquement accusé le youtubeur, aujourd'hui âgé de 35 ans, de l'avoir manipulée pour obtenir des photos et vidéos à caractère sexuel, alors qu'elle avait 16 ans à ce moment-là. Elle avait indiqué avoir porté plainte au Canada.



Photo Sipa/L. V.

EN BREF

JUSTICE

Sarkozy rejugué en appel

L'ancien président français Nicolas Sarkozy a réaffirmé lundi ne « jamais » avoir « corrompu qui que ce soit », déclarant vouloir « défendre son honneur », à l'ouverture de son procès en appel à Paris dans l'affaire dite des « écoutes ». En première instance, il avait été condamné le 1^{er} mars 2021 à trois ans d'emprisonnement, dont un an ferme, devenant le premier chef de l'État de la V^e République condamné à de la prison ferme.

LEVOTHYROX

L'Agence du médicament mise en examen

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a annoncé avoir été mise en examen lundi pour « tromperie » dans le dossier du changement de formule du Levothyrox, ce médicament conçu contre les problèmes de thyroïde. Cette mise en examen intervient un mois et demi après celle de la filiale française du laboratoire pharmaceutique allemand Merck, fabricant de ce médicament, pour « tromperie aggravée ».

RH005 - V1